



Le mot du président

Chères collaboratrices, Chers collaborateurs,

Depuis sa création, le Groupe Actual a toujours placé l'Éthique au cœur de sa stratégie et de son développement, persuadé que sa réussite et sa pérennité passeraient toujours par l'affirmation et le respect de valeurs fortes.

L'entreprise est un collectif composé d'une multitude de personnalités et riche de sa diversité. Mais comme la pratique des principes managériaux partagés, **l'Éthique est l'affaire de tous**, de son principal dirigeant au nouvel arrivant.

Elle est notre bien commun le plus précieux.

La confiance, la transparence et l'honnêteté font partie de notre ADN. Nous les avons confirmées en 2016 en adhérant au **Pacte Mondial des Nations Unies** et à ses dix principes, dont figure la lutte contre la corruption.

Pour aller plus loin dans l'affirmation de notre engagement et permettre à chacun **de comprendre les comportements attendus**, nous avons voulu formaliser le présent « **code éthique et de conduite des affaires** » qui réaffirme aujourd'hui, dans le cadre de la loi du 9 décembre 2016 dites « Sapin 2 », **ce principe chez Actual de tolérance zéro** à l'égard de tout acte de corruption et de trafic d'influence.

Plus qu'une liste d'interdits, j'ai souhaité que ce code repose sur le bon sens et la recherche d'une éthique personnelle fondée sur le respect et la responsabilité. Il a pour vocation de vous aider à adopter les bons réflexes en cas de confrontations à ces faits, qu'ils se produisent au sein de l'entreprise ou qu'ils soient générés par un tiers (client, fournisseur, partenaire, institutionnel...).

Parce qu'il s'agit d'une priorité pour le groupe :

- les managers ne seront jamais tenus pour responsable de la perte d'une affaire qui résulte de l'application des règles du présent code ;
- aucun collaborateur n'aura à subir de conséquences pour avoir porté à la connaissance du groupe, tous risques ou violations de principes édictés dans le code ;
- les manquements aux règles énoncées par ce code pourront faire l'objet de sanctions en application des règlements du Groupe et des lois applicables, pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail et l'engagement de poursuites judiciaires ; les manquements aux règles établies par ce code pourront faire l'objet d'un licenciement pour faute lourde.

Je vous demande donc de vous imprégner de ce code, de le partager, de le faire vivre pleinement au quotidien dans le cadre de vos fonctions afin qu'il soit connu de tous.

Vos managers et le Responsable conformité du Groupe sont également là pour vous conseiller en cas de doute et vous apporter toutes les précisions nécessaires à sa bonne application.

Vous l'aurez compris, j'attends de chacune et chacun d'entre vous cette exigence de probité pour la réputation de notre groupe mais aussi pour cultiver la confiance dans nos relations des uns aux autres et pour notre bien commun.

Bien à vous

Samuel Tual
Président Actual group